

DGRNE – services centraux

Actualisation 2005 de la Déclaration environnementale 2004



Table des matières

Préambule	2
1. Introduction.....	3
2. Politique environnementale de la DGRNE.....	4
3. Présentation du SME.....	5
3.1. Domaine d'application et localisation	5
3.2. Description du Système de Management Environnemental :SME.....	6
3.2.1. Schéma de la démarche EMAS.....	6
3.2.2. Etapes de la démarche EMAS.....	7
3.3. Intégration des démarches environnementale et qualité : EMAS, ISO 14001 et ISO 9001.....	8
4. Les activités de bureau et les missions de base : impacts significatifs sur l'environnement et objectifs d'amélioration.....	8
4.1. Les activités de bureau suivi des objectifs 2004.....	8
4.1.1. Suivi des objectifs 2004	8
4.1.2. Analyse environnementale et objectifs 2005.....	10
4.2. Les missions de base.....	14
4.2.1. L'analyse environnementale	14
4.2.2. Nos missions auditables	14
4.2.3. Indicateurs.....	22
5. Communication	26
5.1. Communication interne.....	26
5.2. Communication externe.....	27
6. Conclusion	27
7. Glossaire	29
8. Adresses de contact.....	30
8.1. EMAS	30
8.2. SOS Pollutions.....	30
9. Référence	30
10. Données relatives à la vérification.....	30
11. Annexes.....	30

Préambule

La DGRNE se doit d'être une administration dynamique à l'écoute de ses partenaires et donc de la société civile.

Lancée dans des réformes organisationnelles avec comme objectif de base, l'amélioration du service presté, notre direction générale a tissé sa propre politique en s'aidant d'outils performants tels que ISO 9001, EMAS, certification « Sécurité et hygiène ».

L'ensemble de ces initiatives oblige à se définir, à s'organiser, à se faire connaître et à s'évaluer, ce qui peut paraître élémentaire mais nécessite une évolution de la mentalité de chacun d'entre nous.

C'est dans ce cadre et en comptant sur la collaboration de chacun, que la présente démarche a été conçue et doit être réalisée dans le dialogue, la rigueur et la transparence.

Je tiens à remercier vivement tout le personnel de la DGRNE pour sa motivation et son engagement lors de la mise en œuvre de ce défi qu'est la démarche EMAS.

Claude Delbeuck
Directeur Général

1. Introduction

Instaurer EMAS (Environmental Management and Audit Scheme), le système de management environnemental et d'audit européen, à la DGRNE, l'administration de l'environnement de la Région wallonne, est le défi que se sont fixés en 2000, le Ministre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement, le Ministre de l'agriculture et de la ruralité et Monsieur Claude DELBEUCK, Directeur général de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement.

Il s'agit d'un défi à plusieurs niveaux. La DGRNE est en effet la première administration en Région wallonne à s'inscrire dans une démarche de management environnemental conduisant à l'obtention du label d'excellence EMAS. De plus, parmi les huit directions générales du Ministère de la Région Wallonne (MRW), c'est la plus grande administration en terme d'effectif. Le MRW, le MET et les organismes para-régionaux forment l'ensemble de l'Administration wallonne.

En tant qu'administration de l'environnement, la DGRNE se doit de mettre en application dans ses propres services l'outil EMAS dont elle fait la promotion à travers ses différentes missions. De plus, cette expérience lui permettra d'améliorer ses compétences en matière d'enregistrement des différents organismes candidats.

Après un an de fonctionnement, la DGRNE a eu comme principal souci de mieux intégrer les deux démarches « Qualité » et « Environnementale ». Cet effort découle des changements importants qui se sont produits : la désignation du Directeur général comme mandataire et la nouvelle législature qui a débuté en juin 2004. Ces nouvelles orientations et ces nouveaux objectifs sont autant de nouveaux défis pour la DGRNE au cours des prochaines années.

Ce souci de clarté vise aussi à mieux rencontrer les attentes des fonctionnaires de la DGRNE afin de simplifier l'impact de ces démarches sur leur travail quotidien.

Depuis notre reconnaissance « EMAS », nos partenaires sont plus vigilants et nous rappellent ce qu'ils attendent d'une administration ouverte au dialogue, à la rigueur et la transparence.

2. Politique environnementale de la DGRNE

A travers sa politique environnementale, la DGRNE s'est fixée le cadre dans lequel sera appliqué le règlement EMAS au sein de son administration.

La transparence, le dialogue et la rigueur traduisent les buts généraux et les principes d'action que la DGRNE s'engage à respecter afin d'améliorer ses performances environnementales.

La Direction générale des Ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE), en tant que partie intégrante du Ministère de la Région wallonne, s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer un haut niveau de qualité environnementale dans le cadre de ses activités (Sauvegarde des ressources naturelles, Prévention des pollutions, ...). Cet engagement concerne dans un premier temps les services centraux de la DGRNE.

Soucieuse de montrer l'exemple tant vis-à-vis des autres services administratifs de la Région wallonne mais aussi vis-à-vis de ses partenaires, la DGRNE s'est engagée dans une politique de qualité totale qui tient compte des préoccupations tant de ses agents que de ses partenaires.

*Cette démarche volontaire s'articule autour de **trois axes principaux** : la transparence, le dialogue, et la rigueur.*

***La transparence** doit nous permettre non seulement de répondre de manière claire et précise à toute demande d'information mais aussi de conseiller nos partenaires dans leurs projets environnementaux.*

***Le dialogue** a pour principale préoccupation d'être à l'écoute des différentes attentes de nos partenaires et de trouver les solutions les plus optimales à notre démarche environnementale.*

***La rigueur** vise à assurer un suivi continu et performant de son système de management environnemental et d'audit. Dans ce cadre, la DGRNE doit coordonner et appliquer les règlements qu'elle contrôle et les anticiper.*

De cette manière, il sera possible d'évaluer en permanence ses objectifs et son programme d'actions en environnement mais aussi de promouvoir les compétences et le sens des responsabilités des agents de la DGRNE.

Pour permettre de concrétiser cette politique, ses objectifs et son programme seront évalués annuellement et communiqués à l'ensemble de ses partenaires.

*Claude Delbeuck
Directeur général*

Avril 2001

3. Présentation du SME

3.1. Domaine d'application et localisation

Le SME couvre l'ensemble des divisions et directions des services centraux de la DGRNE. Deux sites sont concernés :

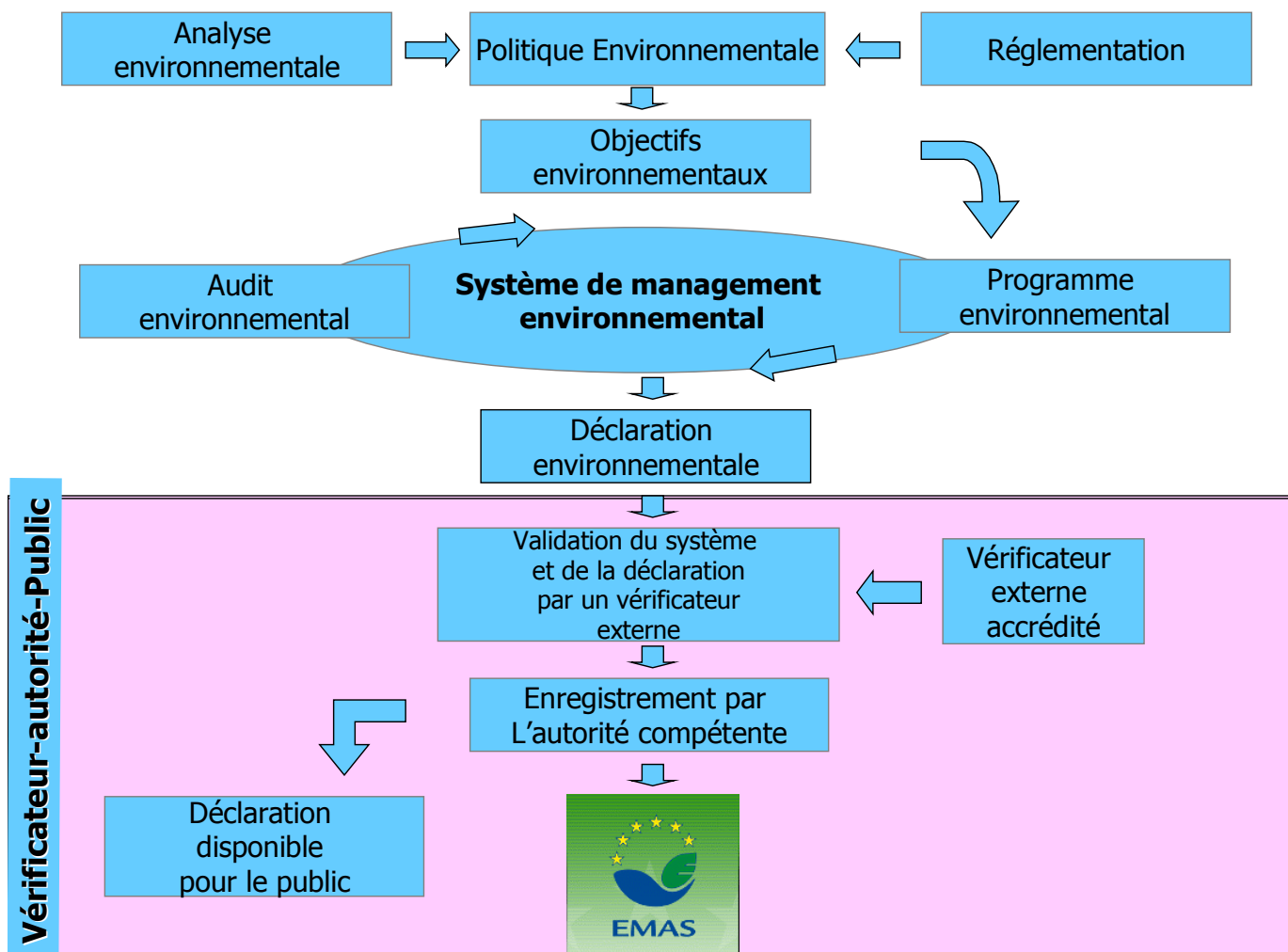
- le bâtiment « Promibra I » situé au 7, avenue Prince de Liège à 5100 Jambes, pour les étages 5, 6 et 7, occupés par la Division Nature et Forêts (DNF)-services centraux. Les autres étages sont occupés par la DGTRE (Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie).
- le bâtiment « Promibra II » situé au 15, avenue Prince de Liège à 5100 Jambes, occupé par les services du Directeur général (SDG), la Division de l'eau (DE), la Division de la prévention et des autorisations (DPA), la Division de la Police de l'environnement (DPE) et l'Office Wallon des déchets (OWD).

La fiche d'accessibilité établie dans le cadre de la démarche EMAS permet de situer les services centraux de la DGRNE. Celle-ci est reprise ci-dessous.

3.2. Description du Système de Management Environnemental :SME

3.2.1. Schéma de la démarche EMAS

Le schéma ci-après reprend les grandes étapes de la démarche EMAS. Elles sont explicitées au paragraphe suivant en tenant compte des spécificités de la DGRNE.



3.2.2. Etapes de la démarche EMAS

- **la politique environnementale** formalise l'engagement adopté par l'organisation. Elle est signée par le Directeur général et est affichée à tous les étages des bâtiments Promibra I et Promibra II. Elle est disponible sur le site Internet de la DGRNE.
- **l'analyse environnementale** consiste à analyser les problèmes, les impacts et les résultats en matière d'environnement de toutes les activités. Elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs ainsi que les activités à maîtriser. Pour réaliser cette analyse, la DGRNE a décidé de distinguer deux grands types d'activités: les activités de bureau et celles liées aux missions de base. Nous avons donc développé des méthodes d'analyse spécifiques présentées au chapitre 6 de la déclaration environnementale 2004.
- **la réglementation** complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales applicables à la DGRNE. Elle est explicitée au chapitre 5 de la déclaration environnementale 2004.
- **les objectifs environnementaux** sont les objectifs d'amélioration choisis en vue de réduire les impacts environnementaux significatifs et de mieux maîtriser les activités. Ils sont en accord avec la politique environnementale de la DGRNE.
- **le programme environnemental** définit les actions concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux. Il décrit les mesures prises ou envisagées en terme de moyens humains, techniques et budgétaires. Il fixe également les échéances de mise en œuvre.
- **le système de management environnemental (SME)** décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en terme de planification, pratiques, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux et d'assurer le respect de la réglementation.
- **l'audit environnemental** est une vérification en interne du bon fonctionnement de l'ensemble du SME. L'intérêt de cet outil de gestion est de détecter d'éventuels dysfonctionnements et de dégager des opportunités d'amélioration. Les résultats de l'audit sont analysés lors de **la revue de direction** annuelle organisée par le CS.
- **la déclaration environnementale** constitue l'un des outils de communication externe. Destinée à tout public, elle se veut compréhensible, transparente et complète. Elle est disponible sur le site Internet de la DGRNE ainsi qu'auprès du coordinateur EMAS.
- **le système et la déclaration** sont **validés** par un **vérificateur externe accrédité**.
- **l'enregistrement** est la dernière étape qui consiste à se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente. Pour la DGRNE, l'organisme compétent, s'est fait superviser par l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement).

3.3. Intégration des démarches environnementale et qualité : EMAS, ISO 14001 et ISO 9001

Actuellement, la démarche qualité (Norme ISO 9001) couvre les services du Directeur général (Direction de la Coordination de l'environnement, Direction de la coordination informatique et Direction de la Logistique) et la DPE.

Etant donné que la démarche environnementale (système EMAS) couvre l'ensemble des directions et divisions des services centraux de la DGRNE, des mesures ont été prises afin que l'ensemble des approches soient intégrées dans un esprit de cohérence et de simplification.

Ceci conduira à terme à constituer un seul système : **le Système de Management de la DGRNE.**

Dans cet esprit, la DGRNE a fait appel à une seule société en charge de la validation des systèmes, à savoir la « Lloyd's Register ».

Un processus important d'intégration des démarches « Qualité » et « Environnementale » est en cours. Après un an de fonctionnement, l'organisation mise en place a montré que des améliorations étaient non seulement possibles mais aussi nécessaires.

Cette intégration vise à mieux formaliser les objectifs stratégiques de la DGRNE présentés dans un tableau de bord. Dans ce cadre, des critères plus précis permettront d'apprécier à leur juste valeur les activités réalisées par les agents au quotidien. Ce souci de rationalisation conduira à rencontrer davantage les trois axes principaux de la Politique environnementale, à savoir la transparence, le dialogue, la rigueur.

De manière plus spécifique, le Comité stratégique a décidé de ne plus poursuivre la certification ISO 14001 liée à la conception, la réglementation et le contrôle de la gestion des forêts des propriétaires publics de Wallonie qui relèvent des services centraux de la DNF. En effet, la démarche EMAS intégrant la norme ISO 14001, cette certification devenait superflue (modification à la page 13 de la déclaration environnementale 2004).

4. Les activités de bureau et les missions de base : impacts significatifs sur l'environnement et objectifs d'amélioration

4.1. Les activités de bureau : suivi des objectifs 2004

4.1.1. Suivi des objectifs 2004

Pour chaque objectif, la DGRNE avait déterminé une cible à atteindre et des actions à réaliser endéans la fin de l'année 2004. C'est en fonction des résultats obtenus pour ces deux éléments que nous avons évalué le degré de réalisation des objectifs, dans le cadre de l'actualisation des données du système EMAS. Les pourcentages repris dans le tableau ci-après donnent une estimation quantitative de l'évaluation.

Objectifs	Degré de réalisation
1. Optimiser le fonctionnement du chauffage	60%
2. Diminuer la consommation d'énergie	20%
3. Diminuer la consommation de papier	90%
4. Améliorer la gestion des déchets de bureau	10%
5. Améliorer la gestion des déchets dans les salles de réunion	50%
6. Respect de la réglementation en vigueur	90%
7. Respect de la réglementation en vigueur à Promibra I	50%
8. Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture	20%
9. Utilisation de produits respectueux de l'environnement	0%
10. Gestion rationnelle de l'espace	50%
11. Communication interne et sensibilisation des agents de la DGRNE à la démarche EMAS	50%
12. Communication aux partenaires externes de la démarche EMAS à la DGRNE	40%

Plusieurs avancées significatives ont été enregistrées : diminution de 13% de la consommation de papier, planification des travaux d'aménagement d'un espace cycliste (parking vélo, vestiaire et douches), réalisation d'un audit énergétique et obtention d'informations nécessaires pour la demande du permis d'environnement (bâtiment Promibra I).

L'évaluation des objectifs 2004 a également révélé que certaines actions définies étaient peu pertinentes. Par exemple, dans le cadre de l'objectif 6 « respect de la réglementation en vigueur », les actions prévues portaient sur l'élimination des déchets dangereux. Or il s'est avéré que la DGRNE ne produit presque pas ce type de déchets. De plus, les quelques déchets dangereux générés suivent déjà des filières de tri et d'élimination bien spécifiques.

Suite à l'évaluation des objectifs 2004 et à l'actualisation de l'analyse environnementale, les impacts significatifs ont donc été modifiés et de nouvelles fiches « Objectifs » ont été élaborées pour l'année 2005. Les objectifs en tant que tels restent les mêmes. Par contre, de nouvelles actions et cibles ont été déterminées.

4.1.2. Analyse environnementale et objectifs 2005

Les impacts significatifs sont repris dans le tableau 1 ci-après. Celui-ci fait également référence aux différents objectifs explicités au tableau 2.

Tableau 1 : Les impacts significatifs des activités de bureau

Impacts significatifs	Données	Objectif
Directs		
Consommation d'énergie (gaz et électricité)	Gaz : 57,6 kWh / m ² . an (Pr I) 54 kWh / m ² . an (Pr II) Elec : 42 kWh / m ² . an (Pr I) 42 kWh / m ² . an (Pr II)	1 et 2
Consommation de papier	Stabilisation à 2 000 000 de feuilles par an	3
Génération de déchets dans les bureaux et dans les salles de réunion – gestion non optimale	Papier, carton, PMC	4 et 5
Génération de déchets dangereux dans les bureaux et dans le laboratoire	Bureaux : piles, ... Labo : Récipients vides, ...	6
Indirects		
Absence de permis d'environnement	Promibra I	7
Déplacements des agents entre le domicile et le lieu de travail : Rejets dans l'air, bruit, consommation d'énergie et mobilité	Sondage sur la mobilité 2002	8
Déplacements des visiteurs : Rejets dans l'air, bruit, consommation d'énergie et mobilité		8
Achat de papier ordinaire, non blanchi mais non recyclé		9

Tableau 2 : Synthèse des objectifs environnementaux des activités de bureau

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Actions	Délai de réalisation
1. Optimiser le fonctionnement du chauffage	80 % de satisfaction lors d'un sondage annuel	% de satisfaction lors d'un sondage annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Réguler la chaudière - Purger les radiateurs - Réparer les vannes thermostatiques 	Récurrent
2. Diminuer la consommation d'énergie	Diminution de 5 % (électricité et gaz)	KWh / m ² . an	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents aux économies d'énergie - Prévoir un audit énergétique - Formaliser le suivi des consommations 	Fin 2005
3. Diminuer la consommation de papier	Stabiliser la consommation de feuilles totale à 2.000.000/an	Nombre de feuilles/an	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents (Recto/Verso, mail,...) - Réaliser le suivi des consommations - Améliorer la gestion de stock 	Fin 2005 Fin 2005 Fin 2006
4. Améliorer la gestion des déchets de bureau	Organiser le tri et la collecte des papiers et cartons en 2 fractions	Nombre de fractions	<ul style="list-style-type: none"> - Acheter des poubelles pour papier 	Fin 2005
5. Améliorer la gestion des déchets dans les salles de réunion	Organiser le tri et la collecte en 3 fractions : PMC, papiers et poubelle tout venant	Nombre de fractions	<ul style="list-style-type: none"> - Placer des poubelles en carton pour le tri papier - Placer 3 poubelles dans les salles de réunion 	Fin 2005
6. Respect de la réglementation en vigueur	Eliminer dans le respect de la réglementation les déchets dangereux produits par la DGRNE - 0 non-conformité	Nombre de non-conformité ayant trait aux déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les certificats d'élimination (piles) - Sensibiliser le personnel 	Récurrent Juin 2005

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Actions	Délai de réalisation
7. Respect de la réglementation en vigueur à Promibra I	Permis d'environnement 0 non-conformité	Nombre de non-conformité	- Demander au MET d'introduire une demande de permis d'environnement	Fin 2005
8. Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle	Augmentation de 10 % du nombre de personnes utilisant les transports alternatifs	% de personnes utilisant les transports alternatifs suite au sondage annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser à l'utilisation des transports en commun, au vélo et au covoiturage - Prévoir un emplacement pour vélo - Prévoir un emplacement pour vestiaires / douches - Demander à l'économat du MRW l'achat du matériel nécessaire - Demander à l'économat d'installer les vestiaires / douches - Mettre la fiche d'accessibilité sur le site internet de la DGRNE 	Fin 2005 Fin 2005 Fin 2006 Fin 2006 Fin 2006 Mars 2005
9. Utilisation de produits respectueux de l'environnement	Utiliser du papier recyclé (expérience pilote)	Utilisation ou non de papier recyclé	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les recommandations de l'UE en matière d'achats verts - Analyser le contrat de marché de fournitures - Se renseigner sur la compatibilité papier recyclé / imprimantes et photocopieuses - Justifier l'intérêt du papier recyclé - Demander d'introduire des critères environnementaux dans le cahier des charges 	Fin 2006
10. Gestion rationnelle de l'espace	Campagne de propreté pour libérer de l'espace pour un emplacement pour vélo et pour l'archivage des documents	Opération « nettoyage » réussie ou non	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les responsables à réaliser un tri pour élimination, classement et archivage - Rédiger une procédure relative à l'archivage - Utiliser Post-office comme gestionnaire d'archivage 	Fin 2005 Fin 2005 Permanent

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Actions	Délai de réalisation
11. Communication interne et sensibilisation des agents de la DGRNE à la démarche EMAS	Le personnel de la DGRNE	% de participation	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion interne d'informations sur EMAS - Réaliser un midi de l'info 	Permanent Fin 2005
12. Communication aux partenaires externes de la démarche EMAS à la DGRNE	Les partenaires de la DGRNE	% de réponses	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un sondage d'appréciation lors de grands événements 	Fin 2006

4.2. Les missions de base

4.2.1. L'analyse environnementale

Les missions de base des services centraux de la DGRNE sont les activités exercées au quotidien par les agents dans le cadre des compétences de la DGRNE. L'ensemble des missions de base constitue le fondement et la raison d'être de la DGRNE.

Il est important de souligner que les missions de base constituent des aspects environnementaux indirects. En effet, les missions de la DGRNE peuvent être à l'origine d'aspects environnementaux significatifs qui échappent à la maîtrise de l'administration. Autrement dit, la DGRNE ne maîtrise pas totalement les effets de ses activités sur l'environnement.

En examinant les différentes missions, il ressort que la DGRNE partage ses compétences avec différents partenaires. Dans ce cadre, la DGRNE n'est pas le seul acteur dans la finalisation et la mise en œuvre de ses décisions, étant donné que d'autres partenaires participent à ces processus. La concrétisation finale des décisions peut donc prendre différentes orientations en fonction de l'acteur concerné.

4.2.2. Nos missions auditables

Sur base de la méthode d'évaluation AMIE, les missions jugées importantes et auditables ont été définies pour l'année 2005.

Au cours de l'année 2004, le libellé des missions a été modifié de manière à mieux intégrer les différents outils mis en place au niveau du management. Ce travail a été réalisé en lien avec la démarche ISO 9001.

Voici la liste des missions auditables :

Direction de la Coordination de l'Environnement

Relations internationales et interrégionales

- Assurer un meilleur suivi des travaux européens et internationaux

Aides européennes

- Coordonner les dossiers "aides européennes" (Fonds structurels et initiatives communautaires)

Etat de l'environnement wallon

- Produire le tableau de bord de l'environnement" et un rapport analytique de la situation environnementale.

Relation avec les acteurs (y compris autres administrations)

- Améliorer les contacts avec les différents acteurs en Wallonie (Conventions « Cadre »)
- Assurer la coordination de la Directive IPPC
- Structurer une politique coordonnée avec la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine.
- Gérer des dossiers d'aides aux entreprises
- Coordonner des dossiers d'éco-consommation
- Coordonner des formations en environnement
- Assurer le suivi des subventions pour la formation en environnement

Direction de la Coordination Informatique

La diffusion sur Internet d'information environnementale

- Développement du site Internet DGRNE "Portail Environnemental"
- Rendre le portail accessible aux mal-voyants et conforme à la norme "Blindsurfer"

Cartographie et Système d'information géographique (SIG)

- Poursuivre les développements de la cartographie et des SIG au sein de la DGRNE
- Développer OGEAD (Outil Géo-Environnemental d'Aide à la Décision)

Direction de la Logistique

Sensibiliser et Communiquer : le grand public

- Concevoir des publications et assurer leur diffusion (brochures, dépliants, dossiers pédagogiques,...)
- Coordonner les grandes campagnes scolaires et grand public, événements divers, ...
- Coordonner les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)
- Participer aux foires et salons
- Gérer la bibliothèque et l'accueil du public
- Assurer la communication interne à la DGRNE

La « Qualité totale au quotidien »

- Maintenir la certification ISO 9001 pour les SDG et l'enregistrement EMAS pour les services centraux
- Aider les différents acteurs dans leur démarche "qualité environnementale"
- Gérer les enregistrements EMAS en RW

Le budget

- Intégrer le budget en liaison avec les objectifs prioritaires (conception des propositions budgétaires)
- Assurer le suivi des propositions budgétaires.

Des équipements et un patrimoine

- Gérer le parc des véhicules
- Gérer les équipements des agents de la DGRNE
- Assurer la gestion du patrimoine

Division de l'Eau

Service de l'inspecteur général

Mise en œuvre de la Directive nitrates

- Coordonner et gérer les dossiers PGDA « Programme de Gestion Durable de l'Azote »

Eco-conditionnalité

- Mettre en place et gérer l'éco-conditionnalité en coordination avec les services de la DGRNE

Remise d'avis dans le cadre du permis d'environnement

- Coordination des avis pour le permis d'environnement

Direction de la Taxe et Redevance

Outils économiques

- Développer et modifier les outils fiscaux actuels (contribution appropriée des ménages, industries et secteurs agricoles)
- Développer et modifier les incitants financiers en appui à la politique de l'eau : révision du système de primes, révision du régime fiscal

Etablir, en vue de leur perception, l'assiette des diverses taxes et redevances et l'octroi des primes et restitution

- Gérer les opérations liées à la perception des taxes et redevances
- Attribuer des agréments pour les systèmes d'épuration individuelle

Direction des Eaux de Surface

Mise en œuvre des directives européennes

- Mettre en œuvre la Directive Cadre Eau (2000/60/CE)
- Mettre en œuvre la Directive Substances dangereuses (76/464/CEE)
- Mettre en œuvre la Directive Baignade (76/160/CEE)

Amélioration de l'environnement.

- Gérer les contrats de rivière

Initiatives destinées à accroître / renforcer les mesures de protection des eaux de surface contre la pollution

- Participer à la révision des permis IPPC pour les entreprises

Direction des Cours d'Eau Non Navigables

- Gérer le service « Nuisibles » inféodés aux cours d'eau (service RAMU)
- Mettre en œuvre le plan « PLUIES : **P**révention et **L**utte contre les **I**nondations et leurs **E**ffets sur les **S**inistrés »
- Devenir le centre de collecte et de mise à disposition de toutes les données disponibles auprès des opérateurs
- Informatisation de l'atlas des cours d'eau
- Aménager les lits de rivières et les plaines alluviales en tenant compte des aléas météorologiques et hydrologiques, tout en respectant et en favorisant les habitats naturels (objectif plan PLUIES N°3)

Direction des Eaux Souterraines

Plans d'actions relatifs aux directives européennes

- Participer aux groupes de travail des commissions internationales

Accroître les mesures de protection des eaux souterraines contre la pollution et la surexploitation

- Définir les zones de protection de captage.

Amélioration de la connaissance de l'état de l'environnement

- Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates.
- Etablir un état des lieux des nappes à partir des informations fournies notamment par les producteurs d'eau.

Division de la Nature et des Forêts

Direction des Affaires générales

Réorganiser les missions de surveillance

Renforcer les actions de l'Unité Anti-Braconnage (UAB) et réorganiser les missions de surveillance

Réorganiser les missions de la Direction

Sensibiliser à la nature

Direction des Ressources Forestières

Contribuer à stopper le déclin de la biodiversité sur le territoire wallon c'est-à-dire:

- **stopper la réduction de la superficie occupée par les habitats naturels et à diminuer leur fragmentation, en reconstruisant un réseau**
 - **freiner la réduction et la disparition de populations d'espèces**
- Assurer la prise en compte de la biodiversité dans les zones forestières

Assurer la régénération et la pérennité de la forêt (bois soumis)

- Réaliser les plans d'aménagement forestier
- Etendre la certification de la gestion durable PEFC (Pan European Forest Certification)
- Régénérer plus particulièrement les espèces à longue révolution (ex. : chênes)
- Utiliser des essences mieux adaptées aux stations plus particulièrement pour l'épicéa
- Diversifier davantage les essences et les provenances tant feuillues que résineuses
- Mettre à disposition des responsables les données nécessaires à la planification de leur gestion

Augmenter la rentabilité de la production forestière

- Améliorer l'état sanitaire de la forêt

Accroître la production de bois de qualité et valoriser la production ligneuse wallonne

- Diversifier les essences feuillues - résineuses à haut intérêt technologique

Procurer des possibilités de détente au grand public tout en le sensibilisant davantage à la richesse de notre patrimoine naturel

- Maintenir et développer la forêt comme produit d'appel touristique majeur

Direction de la Nature

Contribuer à stopper le déclin de la biodiversité sur le territoire wallon

- Compléter le réseau de zones centrales et assurer leur gestion (Réserves naturelles domaniales, Réserves Naturelles Agréées, Réserves Forestières, Zones Humides d'Intérêt Biologique, Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique)
- Suivre et appliquer les dispositions internationales (Berne, Bonn, Ramsar, ...)

Direction de la Chasse et de la Pêche

Rechercher une bonne adéquation «faune - gibier - flore» de manière à :

- **garantir l'avenir économique de la forêt**
 - **maintenir la biodiversité en forêt**
 - **assurer un milieu de vie accueillant pour la faune gibier**
- Adapter les prélèvements en fonction de l'état des populations des gibiers et des ressources du milieu au travers du plan de tir et du cahier des charges de location du droit de chasse
 - Accroître le potentiel d'accueil du milieu pour la faune gibier par le développement de gagnage

Favoriser une chasse de qualité pour :

- **assurer la pérennité de la chasse**
 - **améliorer l'efficacité de la gestion cynégétique**
- Limiter les pratiques cynégétiques artificielles

Développer une politique de partenariat avec les chasseurs

- Améliorer le fonctionnement des Conseils Cynégétiques (CC)

Assurer la gestion halieutique

- Généraliser les plans de gestion piscicole dans le cadre des aménagements par bassin versant
- Contrôler l'application de la loi sur la pêche et de la loi sur la conservation de la nature

Favoriser une pêche de qualité

- Limiter les pratiques halieutiques artificielles

Promouvoir le loisir « pêche » dans le respect des écosystèmes aquatiques

- Moderniser l'organisation du Fonds piscicole

Direction des Espaces Verts

- Aider à la création et à l'aménagement d'espaces verts publics par les pouvoirs subordonnés (communes, intercommunales et provinces)

Division de la Police de l'Environnement

- Coordonner et développer l'Observatoire de la Jurisprudence

- Coordonner des inspections SEVESO
- Gérer le réseau d'alerte (AQUAPOL)
- Gérer les trois réseaux ISSeP (Institut Scientifique de Service public)
- Gérer la communication

Division de la Prévention et des Autorisations

Carrières/Permis d'environnement/IPPC

- Coordonner et informer sur le permis d'environnement

Etudes d'incidences sur l'environnement (EIE)

- Gérer les demandes d'agrément en qualité d'auteur d'études d'incidences
- Développer et mettre en place un système d'analyse de la qualité des EIE

SEVESO

- Assurer le suivi et la mise en œuvre de la législation européenne en ce qui concerne les entreprises présentant des risques d'accidents majeurs (directive 96/82/CE dite SEVESO).
- Assurer la gestion des dossiers de sécurité des entreprises « Seveso » lors des demandes de permis d'environnement ou de permis unique.

Organismes génétiquement modifiés (OGM)

- Transposer et mettre en œuvre les textes réglementaires européens concernant la problématique des OGM et de la biosécurité
- Participer aux procédures d'autorisation relatives à l'utilisation confinée d'OGM et/ou de pathogènes
- Participer aux procédures d'autorisation relatives à la dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement à toute fin autre que la mise sur le marché

Agriculture

- Coordonner le permis d'environnement et les nouvelles législations wallonnes relatives au secteur agricole, assurer les problèmes d'interprétation des rubriques agricoles et remettre des avis techniques
- Elaborer les conditions sectorielles et intégrales pour les activités agricoles et agro-alimentaires

Air

- Elaborer et mettre en œuvre les plans et programmes relatifs à la gestion de la qualité de l'air, y compris le changement climatique
- Gérer les accords de branche
- Assurer la gestion des dossiers « Emission trading » et les Mécanismes de flexibilité
- Réaliser les inventaires d'émissions

Infrastructures de Gestion des Déchets

- Gérer les dossiers de réhabilitation
- Gérer les dossiers des stations-services: étude de caractérisation, plans d'assainissement

Instrumentés économiques

- Gérer la taxe sur les déchets ménagers au niveau du prélèvement-sanction pour favoriser les collectes sélectives
- Gérer la taxe sur les déchets non ménagers au niveau de l'exploitant autorisé

***Prévention et Gestion des Déchets
Déchets ménagers***

- Rédiger les avis pour le permis d'environnement
- Assurer l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention

Déchets industriels

- Attribuer les agréments en matière de déchets industriels et les enregistrements en matière de valorisation des déchets non dangereux

Protection des sols




- Gérer les dossiers relatifs aux matières recyclables - essentiellement organiques
- Assurer le suivi logistique de la conditionnalité pour la DGRNE

4.2.3. Indicateurs





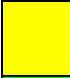
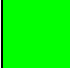
La mission fondamentale de la DGRNE vise à améliorer la qualité de l'environnement en Région wallonne. Dans ce cadre l'outil EMAS y contribue, notamment en appréciant cette amélioration sur base des indicateurs repris dans le Tableau de bord de l'environnement.

Les tableaux ci-après reprennent les tendances constatées dans le Tableau de bord 2004. Celles-ci sont appréciées au moyen de pastilles colorées. Ces pastilles sont associées à des phrases soulignant les faits principaux dans les domaines repris ci-après.

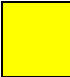

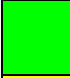



Cette appréciation peut être complétée par la lecture du chapitre correspondant du Tableau bord de l'environnement disponible sur le site internet de la DGRNE.

	appréciation globalement négative
	appréciation globalement positive
	appréciation globalement mitigée

Air

	Diminution des émissions de gaz à effet de serre, mais besoin de mesures additionnelles pour atteindre les objectifs de Kyoto
	Réduction d'un tiers des émissions de substances acidifiantes en dix ans
	Les particules en suspension dans l'air atteignent localement des concentrations à risque pour la santé humaine
	La pollution par l'ozone est toujours difficile à maîtriser : elle a atteint des records en 2003
	Les concentrations en dioxyde d'azote sont inférieures aux normes pour la protection de la santé mais elles augmentent localement
	Diminution des concentrations en éléments traces métalliques dans l'air ambiant

Eau

	Les prélèvements en eau souterraine sont importants, mais globalement, ils ne dépassent pas la recharge des aquifères
	Contamination problématique des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides
	Moins de composés organiques et de substances eutrophisantes dans les cours d'eau
	Réduction de la pollution des cours d'eau par les pesticides, malgré des pics de concentration
	Amélioration de la qualité biologique des cours d'eau
	Accélération de l'assainissement collectif et individuel des eaux usées

Sol

	Environ 6 000 sites sont potentiellement pollués mais la décontamination des sols les plus pollués s'accélère
	Le décret "Sols", un nouvel outil qui régit la gestion et l'assainissement des sites pollués
	Les dépôts de poussières et d'éléments traces métalliques à proximité des industries les plus émettrices sont en moyenne inférieurs aux valeurs limites acceptables
	L'érosion des sols agricoles entraîne des quantités croissantes de sédiments vers les cours d'eau

Occupation du territoire

	Augmentation de 27 % de la superficie des terres bâties depuis 1980
	Suite à la révision du CWATUP, les zones d'extension d'habitat deviennent des zones d'aménagement différé, représentant un potentiel d'urbanisation de 18500 ha
	Poursuite des révisions partielles des plans de secteur, au profit principalement de l'urbanisation

Faune - Flore - Habitats

	Plus d'un quart des espèces des groupes suivis sont menacées
	13 % du territoire régional proposés pour faire partie du réseau Natura 2000
	Protection insuffisante des milieux ouverts et des zones humides
	La pression des ongulés sauvages compromet la régénération naturelle et la biodiversité en forêt

Bruit

	Forte densité des sources de bruit, surtout dans le nord de la Wallonie
	Adoption de Plans d'exposition au bruit et de Plans de développement à long terme au niveau des aéroports de Liège-Bierset et Charleroi Bruxelles-Sud
	Absence de cartes de bruit et d'évaluation du taux d'exposition de la population au bruit

Ménages

	Augmentation de la consommation réelle d'énergie dans les logements, mais stabilisation des émissions de gaz à effet de serre
	Diminution de la consommation résidentielle d'énergie par ménage, à climat constant
	Diminution de la consommation domestique d'eau de distribution par habitant
	Prise de conscience de l'urgence de la protection de l'environnement, mais mise en pratique limitée
	Plus de trois quarts des distances parcourues par les ménages effectuées en voiture

Entreprises

	Part élevée mais en baisse de l'industrie dans la consommation finale d'énergie de la Région wallonne
	Diminution des émissions des gaz à effet de serre et de polluants acidifiants, ainsi que des rejets d'eaux usées, liés à la production industrielle
	Très peu d'incidents dans les sites à risque d'accident majeur en 2003
	Mise en œuvre de démarches volontaires pour la protection de l'environnement dans un nombre croissant mais limité d'entreprises

Agriculture

	Tendance à la diminution des surfaces agricoles couvertes durant l'hiver même si les cultures intercalaires se développent
	Dépassements locaux des capacités d'épandage des effluents d'élevage, mais mise en place d'une structure pour les gérer
	Applications d'engrais minéraux en diminution, mais qui restent supérieures à la moyenne européenne
	Réduction globale des applications de produits phytosanitaires, mais incertitudes concernant leur impact sur l'environnement
	Participation croissante des agriculteurs au programme agri-environnemental
	Développement de filières agricoles de qualité différenciée, mais en deçà des objectifs fixés dans le cas de l'agriculture biologique

Gestion forestière

	La majorité des peuplements forestiers sont peu diversifiés
	Mise en œuvre progressive des principes de gestion durable des forêts
	L'état de santé des arbres s'améliore, mais reste préoccupant pour certaines essences

Transport

	Augmentation de la demande en transports de personnes ; 92 % de ces transports effectués par la route (transit international compris)
	Augmentation de la demande en transports de marchandises supérieure à la croissance économique ; 85 % de ces transports effectués par la route (transit international compris)
	Augmentation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports
	Réduction des émissions de substances acidifiantes liées aux transports, mais nécessité de maintenir les efforts de réduction pour atteindre les plafonds estimés pour 2010

Energie

	Hausse de la consommation finale d'énergie, et en particulier de l'électricité
	Intensité énergétique globale parmi les plus élevées d'Europe, mais en baisse
	Développement des sources d'énergie renouvelables, en particulier de l'électricité éolienne, mais leur contribution reste encore loin des objectifs fixés
	Diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants acidifiants

liées à la production d'électricité

Déchets

Prévention des déchets d'origine industrielle inférieure aux objectifs
Diminution des ordures ménagères mais augmentation des inertes, encombrants et déchets verts
732000 m ³ de sédiments à gérer annuellement
Valorisation matière des déchets industriels supérieure aux objectifs
Deux fois plus de déchets ménagers valorisés en quatre ans
Près de 4 millions de tonnes de déchets encore dirigés annuellement vers les centres d'enfouissement technique

Tourisme

Risque de pollution des eaux par les hébergements touristiques, élevé dans le bassin de la Meuse.
Manque de données sur les impacts du tourisme et des loisirs sur l'environnement en Wallonie
Plus de 80 % des déplacements touristiques effectués en voiture

5. Communication

5.1. Communication interne

L'objectif de la communication interne est d'assurer une démarche participative et une bonne circulation de l'information afin que l'ensemble du personnel soit tenu au courant et puisse participer à l'évolution du fonctionnement de la DGRNE.

La communication concerne tous les aspects du système de management, et ce dans une logique d'intégration des démarches en cours (ISO 9001 et EMAS).

Face aux changements opérés, il est primordial de renforcer la communication interne. Dans ce contexte, des sondages et des envois récurrents d'e-mail internes permettent de développer un meilleur dialogue avec les agents.

Outre la voie informatique, la DGRNE utilise d'autres moyens de communication. Citons à titre d'exemple les midis de l'infos (séances d'information) et les campagnes d'affichages.

A cela, il faut ajouter la parution trimestrielle d'une nouvelle revue d'entreprise qui a l'avantage de présenter une synthèse des sujets d'actualité ou particulièrement innovants tout en reprenant les thèmes principaux, à savoir, le « Management » et le « Bien-être ». Cette revue est diffusée exclusivement via l'Intranet de la DGRNE. Elle est donc également accessible à l'ensemble des agents du MRW. Dans ce même contexte, un fascicule d'accueil à l'attention des nouveaux agents comprend un volet relatif au système de management de la DGRNE.

5.2. Communication externe

La DGRNE est dotée de plusieurs moyens de communication externe. Nous citerons:

- la déclaration environnementale
- le site Internet de la DGRNE (<http://environnement.wallonie.be>)
- le Tableau de bord de l'environnement wallon
- les rapports d'activité
- le centre de documentation et la bibliothèque
- les expositions, foires et événements divers

Outre ces moyens largement développés, la DGRNE dispose d'un plan de communication approuvé par le Ministre en charge de l'environnement. Ce plan stratégique permet annuellement de prévoir et finaliser les grandes décisions en matière d'environnement.

Au delà de ces nombreux moyens de communication externe, la DGRNE a la volonté de se positionner comme modèle de comportement civique respectueux de l'environnement. L'objectif recherché est que les choix de la DGRNE aient des retombées positives et efficaces dans la communication et la sensibilisation à l'environnement.

Dans ce cadre et en tant qu'administration de l'environnement de la Région Wallonne, la DGRNE s'engage dans des actions pour le respect et l'amélioration de l'environnement. Ces actions et les options prises ne sont pas limitées aux compétences et missions exercées par les agents de la DGRNE.

A titre d'exemple, la DGRNE privilégie la communication par voie informatique (mail, site Internet) afin de sensibiliser à la préservation des ressources naturelles.

6. Conclusion

Dans la mise en œuvre d'EMAS, le système de management environnemental et d'audit, au sein des services centraux de la DGRNE, nous avons décidé de mettre l'accent sur les aspects prioritaires et caractéristiques d'un organisme public au service de l'environnement.

Dans ce contexte, nous avons porté une attention particulière à 3 domaines, à savoir la politique environnementale, les aspects indirects et la communication.

Tout d'abord, la politique environnementale a été élaborée de manière à mettre en exergue le caractère universel du service public et le caractère moderne lié à la culture de l'évaluation. Ainsi, la politique environnementale s'articule autour des axes de la transparence, du dialogue et de la rigueur.

Concernant les aspects indirects liés aux missions de base, nous les avons traités de manière approfondie et originale en concertation avec l'ensemble des agents concernés. Les missions ont été analysées sur base d'un outil d'aide à la décision spécifique au fonctionnement de notre administration.

Enfin, nous nous attachons à assurer notre devoir et notre volonté de communication tant interne qu'externe et ce, en développant divers moyens et outils adaptés au public cible.

Pour terminer, nous tenons encore à remercier l'ensemble du personnel de la DGRNE pour les efforts consentis lors de notre démarche. Sans eux, nous n'aboutirions pas.

7. Glossaire

CENN	Cours d'Eaux Non Navigables
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CRIE	Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement
CRNFB	Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois
DCE	Direction de la Coordination de l'Environnement
DCENN	Direction des Cours d'Eau Non Navigables
DCI	Direction de la Coordination de l'Informatique
DE	Division de l'Eau
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division de la Nature et des Forêts
DPA	Division de la Prévention et des Autorisations
DLOG	Direction de la Logistique
DPE	Division de la Police de l'Environnement
Entité	Division ou Direction SDG
ESO	Eaux SOuterraines
ESU	Eaux de SURface
IPPC	Integrated Pollution and Prevention Control
ISSEP	Institut Scientifique de Service Public
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MRW	Ministère de la Région Wallonne
OGM	Organismes Génétiquement Modifiés
OWD	Office Wallon des Déchets
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PMC	Plastiques, Métaux, Cartons
QES	Qualité, Environnement et Sécurité
SDG	Services du Directeur général
SIG	Système d'Information Géographique
SME	Système de Management de Environnemental

8. Adresses de contact

8.1. EMAS

En ce qui concerne les informations spécifiques au système EMAS, toute demande peut être adressée à l'attention du Coordinateur EMAS aux adresses suivantes :

- emas.dgrne@mrw.wallonie.be
- M. Jean-François Rivez, coordinateur EMAS
Avenue Prince de Liège, 15
5100 Jambes
e.mail : jf.rivez@mrw.wallonie.be
tél : 081 / 33 51 65
fax : 081 / 33 51 22

8.2. SOS Pollutions

SOS Pollutions est un service de garde et d'intervention urgentes de la Police de l'environnement. En collaboration avec les services de secours traditionnels, il intervient en urgence sur les lieux d'une pollution accidentelle ou malveillante. Ce service est disponible 24 h / 24, 7 jours / 7 au : 070 / 23 30 01

9. Référence

- Règlement EMAS (CE) n° 761/2001 permettant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
- Décision de la commission (CE) n° 2001/681 relative à des orientations pour la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 761/2001
- Recommandations de la commission du 7 septembre 2001 relative à des orientations pour la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 761/2001
- Rapport sur l'état de l'environnement wallon - Tableau de bord de l'environnement wallon 2004

10. Données relatives à la vérification

- Organisme de certification et de vérification : Lloyd's Register
Rijnkaai 37 – 2000 Antwerpen
Tel. 03 212 16 40
- Numéro d'agrément du vérificateur : B – 014 EMAS
- Date de validation de la déclaration : mars 2005
- Prochaine déclaration environnementale : mars 2006

11. Annexes

- Organigramme du MRW intégrant la DGRNE dans le MRW

Annexe : Organigramme intégrant la DGRNE dans le MRW

